



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : politique sociale

Question écrite n° 48657

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les mesures d'aide à la mise en valeur agricole qu'il conviendrait d'envisager au profit de certains demandeurs de concessions foncières du domaine privé de l'Etat relevant du décret n° 87-267 du 14 avril 1987 en Guyane. Cette catégorie de pétitionnaires représente près de 80 % des demandeurs de concession. Ils ne pratiquent pas exclusivement l'agriculture et sont intéressés par des parcelles de surface inférieure à 5 hectares. Parmi ceux-ci, figurent une frange importante de Guyanais de condition sociale modeste ou souvent en situation d'exclusion. Leur projet consiste à y ériger un jardin familial pour lequel aucune source d'aide ni de financement ne peut leur être consentie. Dans un département durement frappé par le chômage, ce dispositif constitue une voie possible d'intégration économique. Corrélativement à sa vocation initiale de développement, l'usage en fait un vecteur d'intégration sociale dont la dynamique et les effets induits sur la lutte contre l'exclusion et le logement social, méritent d'être pérennisés. Une des mesures de soutien et d'encouragement consisterait à élaborer un dispositif d'accompagnement dont le principe pourrait s'inspirer des nombreuses mesures d'aide à l'insertion telle qu'elle se pratique actuellement. Il existe en Guyane un précédent d'application d'une telle disposition au profit de la communauté Hmong durant les premières années d'installation. Elle lui demande de lui faire connaître son sentiment sur cette proposition et le remercie de lui préciser ses intentions quant à une possibilité d'aide à l'installation de cette catégorie de demandeur.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48657

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 920